

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize du mois de Février, le Conseil Municipal de la Commune de LA SELVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc FRAYSSINET.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 Février 2026

Étaient présents Mme et Mr les conseillers municipaux (14) :

Mr FRAYSSINET Marc, Mr RAYNAL Nicolas, Mme BONNEAU Liliane, Mr VIGROUX Damien, Mr ROBERT Francis, Mr CHOISIT Yannick, Mr MASSOL Samuel, Mr GALTIER Frédéric, Mr MOREAU Maxime, Mr LIAUTARD Yves, Mr MOLINIER Francis, Mr VIGROUX Frédéric, Mr GAYRARD Gabriel, Mme PONS Céline

Absents, excusés (1) : Mr JALADE Bertrand

Pouvoir :

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance Monsieur VIGROUX Damien.

I) Validation du procès-verbal du 05 Décembre 2025

Aucune observation - Vote : 14 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

II) Délibération sur la mise en place de la participation de la protection sociale complémentaire

Monsieur Le Maire expose au conseil Municipal que la réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux. Cette ordonnance introduit en effet le caractère obligatoire de cette participation à la garantie santé à compter du 1er janvier 2026. Ainsi il est décidé, pour tous les agents adhérents à un contrat individuel labellisé en matière de Santé de mettre en œuvre une participation à compter du 1er janvier 2026 à hauteur de 40€ par agent et par mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que la collectivité participera au financement des contrats individuels labellisés de protection sociale complémentaire en matière de santé à hauteur de 40 euros par mois et par agent, quelle que soit sa quotité de travail, sous réserve qu'il produise un justificatif de cette labellisation chaque année.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

III) Délibération sur l'acquisition du chemin du stade

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal avoir contacté Mr BOIS Christophe géomètre expert à Rodez concernant le départ de l'accès au chemin du stade qui appartient à Mr NESPOULOUS Alain. Ce dernier souhaite régulariser la situation afin de rendre l'accès total du chemin communal.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'acquisition de la partie du chemin privé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- l'acquisition de cette partie de chemin privé
- de fixer le prix à un euro le m2
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout actes et documents concernant cette acquisition

IV) Délibération DETR

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet "Aménagement Rue Notre Dame et Pont du Bertrand"- Programme Coeur de village 2025.

La commune a saisi le bureau d'études Patrice CAUSSE afin d'étudier le dossier.

Il propose de soumettre une demande de subvention DETR auprès de la Préfecture de l'Aveyron, afin de venir en aide à la commune pour la première tranche de travaux qui concerne la reconstruction du Pont du Bertrand.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de solliciter l'attribution de la DETR pour les travaux de reconstruction du Pont du Bertrand
- de solliciter une subvention du conseil départemental
- de solliciter une demande de subvention auprès de CEREMA pour le Programme National Ponts et Travaux
- d'approuver le plan de financement de l'opération de la manière suivante :

Coût prévisionnel de la première tranche de travaux : 84 000.00€HT

DETR sollicité (25 %) : 21 000.00€

Subvention du conseil départemental : (10%) : 8 400.00€

Subvention du PNPT : (40%) :33 600.00€

Autofinancement : 21 000.00€

V) Délibération de principe pour remplacement des agents

Sera délibéré au prochain conseil municipal

VI) Vote des CFU commune et assainissement 2025

Suite à un problème technique des serveurs de la DGFIP les CFU n'ont pas pu être validé par le SGC de Saint-Affrique ; le vote des CFU est reporté ultérieurement.

VII) Devis pour du mobilier pour la salle des fêtes de La Selve

Le Conseil Municipal décide l'acquisition d'une table en inox pour un montant de 325.00 €HT

Il demande à réaliser un autre devis auprès de Mr TAURINES Philippe pour des étagères à l'entrée de la cuisine, des armoires sur mesure pour la vaisselle et la mise en place d'une moustiquaire à la fenêtre de la cuisine.

VIII) Devis pour changement des abat-sons de l'Eglise de Lagarde

Lors de la visite de contrôle annuelle campanaires l'entreprise Brouillet et Fils a réalisé un devis pour le remplacement des abat-sons. Après consultation le conseil municipal décide de reporter cet investissement.

Questions diverses :

Se renseigner pour installer un panneau de limitation de tonnage à 9T (sauf riverain) sur la route qui va de Sauguière depuis le bois d'Hauteviale.

La séance est levée à 22h15.

Le secrétaire de séance
Damien VIGROUX



Monsieur Le Maire
Marc FRAYSSINET



